

COMMUNE DE GENAS (RHÔNE) - ANNÉE 2025
DÉCISION DU MAIRE n° 2025-10

OBJET : Attribution du marché 2024-001 – études de conception pour la rénovation des vestiaires de la salle Pervangher

Nomenclature : 1.7.7

LE MAIRE DE GENAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L. 212261 et R. 2122-8 ;

Vu la délibération n°2020.03.02 du 02 juin 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres en matière de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de prestations intellectuelles) dont le montant est inférieur à 600 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire externe afin d'assurer les études ainsi que le dossier de consultation des entreprises de l'opération de rénovation des vestiaires de la salle Pervangher de la Commune de Genas ;

Vu la proposition de la société ARCANES domiciliée 10, rue germain – 38100 GRENOBLE – n°siret 342 007 234 000 38 pour cette mission.

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché 2024-001 – études de conception pour la rénovation des vestiaires de la salle Pervangher à la société ARCANES pour un montant de 38 000 € HT soit 45 600,00 TTC.

Article 2 : Monsieur le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil municipal

COMMUNE DE GENAS (RHÔNE) - ANNÉE 2025
DÉCISION DU MAIRE n° 2025-10

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Fait à Genas, le 30 avril 2025

Daniel VALÉRO

Maire de Genas
Vice-président du Département du Rhône
Président de la CCEL

